

ARTICLE 1 : PRESENTATION

L'ALPSMAN est une épreuve d'extrême triathlon organisée par l'association ALPSMAN. Les concurrents sont soumis au règlement présenté ci-dessous.

Cette épreuve est un triathlon distance Longue distance : 3,8km de natation, 180km de vélo et 42km de course à pied.

L'ALPSMAN est affiliée à la Fédération Française de Triathlon (FFTri), les concurrents sont soumis à la réglementation générale FFTri et au règlement de l'ALPSMAN (ci-dessous).

Les trois disciplines sont enchainées sans interruption du chronomètre.

L'ALPSMAN se court individuellement uniquement.

ARTICLE 2 : ADMISSIBILITE

L'Alpsman est une épreuve d'extrême triathlon ouverte à toutes et tous, licenciés et non licenciés, âgés de 20 ans au moins dans l'année civile (né en 2006 minimum). Les inscriptions se font exclusivement en ligne via la plateforme d'inscription.

Les licenciés possédant une licence compétition de la Fédération Française de Triathlon validée en 2026 (à l'exception des licences loisirs et dirigeants) devront obligatoirement la joindre à leur inscription. La licence servira de justificatif médical et couvrira le participant le jour de l'épreuve.

Les licenciés possédant une licence des fédérations étrangères suivantes (*Allemagne, Pays-Bas, Portugal, Tahiti, Tchéquie, Suède, Suisse, Belgique, Espagne, Grande Bretagne, Italie, Luxembourg, Norvège*) validée en 2026 auront le droit de bénéficier d'un pass compétition gratuit.

Les non licenciés devront obligatoirement souscrire un pass compétition au tarif de 40€ vendu directement sur la plateforme d'inscription Njuko.

ARTICLE 3 : REGLES GENERALES DE COURSE

1. L'épreuve est sous le contrôle de **commissaires désignés par la Fédération Française de Triathlon**.
2. L'ordre de course est **natation, vélo, course à pied**.
3. **Le briefing participant aura lieu vendredi 5 juin à 18h30** avant la Pasta party sur **l'Esplanade du lac à Saint-Jorioz**. La présence de tous les participants est **obligatoire**.
4. Les concurrents doivent respecter les horaires prévus pour le retrait des dossards (cf. ARTICLE 8)
5. Pour le **retrait des dossards, une pièce d'identité** devra obligatoirement être présentée.
6. **Aucune aide extérieure et accompagnement** durant la course n'est autorisée (ravitaillement, dépannage vélo, etc.) en dehors des ravitaillements personnels décrits à l'Article 5 et de l'accompagnateur désigné pour la montée finale au Semnoz (cf. article accompagnateur course à pied Montée finale Semnoz).
7. **L'accompagnement sur une longue distance (>50m) d'un proche est interdit sur l'ensemble du parcours à l'exception de la partie finale pour la montée au Semnoz pour les « Top finisher ».**
8. Si un participant est accompagné sur une zone interdite, celui-ci sera disqualifié.
9. Matériel fourni par l'organisation : Le bonnet de bain fourni par l'organisateur (**port obligatoire**), 1 dossard (non modifié, ni plié), 1 plaque de cadre, 1 plaque numérotée autocollants (tige de selle et caisses.), 2 tatouages avec numéros de dossards à placer bras et jambe gauche, 2 caisses de transitions sont fournies par l'organisateur pour le rangement des affaires de course. 4 sacs sont aussi mis à disposition du coureur (bateau, vélo, CAP, Semnoz) et sont à venir chercher à l'UCPA en fonction de vos besoins. **Un**

transpondeur sera fourni et est à restituer à l'arrivée. En cas de perte ou de non restitution celui-ci sera facturé au coureur 80€. **Les caisses de transition seront à restituer à l'UCPA et facturées 20 € en cas de non-restitution.**

10. **Le dossard doit être placé derrière** durant la **partie vélo**, **devant** pendant la **course à pied**, sans que ce dernier ne soit caché ou enlevé. Pas de dossard sur la ligne d'arrivée équivalent au non-classement (esplanade et Semnoz).
11. **Des barrières horaires** sont fixées par l'organisateur pour la sécurité de tous (voir article 9).
Passé celles-ci, tout participant sera mis hors course par un commissaire et devra rendre son dossard à celui-ci.
12. Le concurrent qui désire **abandonner** est tenu de **se manifester au signaleur le plus proche qui en informera la direction de course.**
13. La **responsabilité de l'organisateur** en cas de vol ou de dégradation se limite pour les vélos à ceux dont il a la garde dans le parc à vélo. Pour le petit matériel, aucune responsabilité de l'organisateur.
14. **Respecter les zones de propreté aux ravitaillements.** Tout participant pris en train de jeter un déchet au sol volontairement hors de ces zones sera disqualifié immédiatement.
15. **Nudité interdite** durant toute l'épreuve, **torse nu interdit** lors des parties cycliste et course à pied.
16. Chaque participant devra obligatoirement être en possession de son **gobelet personnel pour les ravitaillements.** Aucun gobelet ne sera distribué.
17. L'organisation ne saurait être tenue responsable de perte ou de vol d'objets dans le parc à vélo durant la course.
18. Si une **infraction au règlement** est observée par un membre de l'organisation, il sera en capacité d'en **référer à un commissaire.**

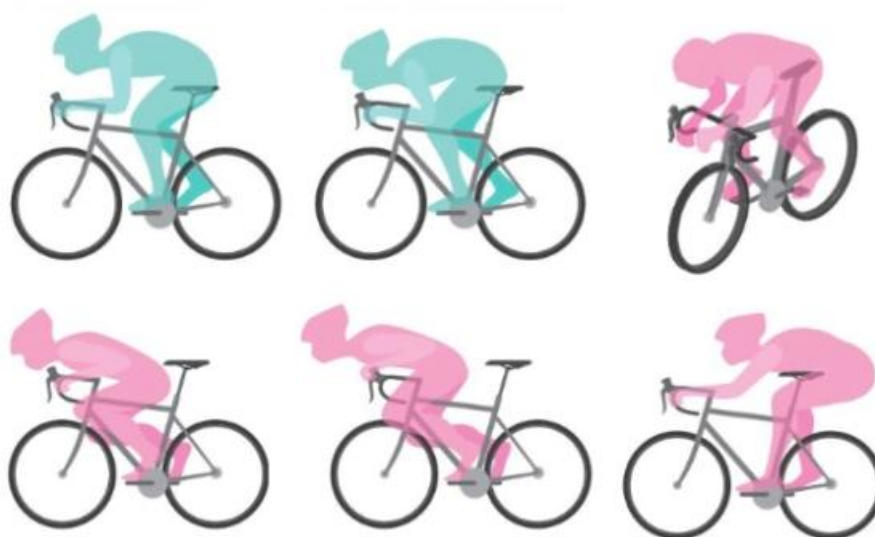
Natation

1. **Si l'eau est inférieure à 12°C, l'épreuve de natation sera annulée** et remplacée par une boucle de course à pied.
2. **Si l'eau est inférieure à 16°C le jour de l'épreuve, le port de la combinaison de natation sera obligatoire. Si elle dépasse les 24,5°C, celle-ci sera interdite.**
3. **Seul matériel autorisé lors de la partie natation :** Lunettes, combinaison néoprène (voir point précédent), bonnet et pince-nez.
4. **Les participants sont tenus de respecter le sens de passage des bouées**, annoncé lors du briefing sous peine de disqualification.

Vélo

1. **Le port du casque de vélo** (en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français) à coque rigide avec la jugulaire ajustée et attachée est obligatoire dès le vélo en main.
2. **Interdiction de doubler** un autre concurrent pour tous les **croisements et passages de ponts.**
3. Le respect du **code de la route est impératif, sous peine de carton rouge disqualificatif.** L'épreuve cycliste se déroule sur route ouverte. Des commissaires seront disposés tout au long du parcours pour veiller à ce que les participants respectent les feux de circulation, stop, priorités de passage etc.
4. La **propulsion de la bicyclette** est assurée uniquement par les jambes (chaîne musculaire inférieure) dans un mouvement circulaire à l'aide d'un pédalier sans assistance électrique ou autre. Des contrôles du matériel pourront être effectués.

5. **L'aspiration d'abri derrière ou à côté d'un concurrent ou de tout autre véhicule est interdite.** Le dépassement doit être fait en 25 secondes maximum. Les commissaires et l'organisation seront extrêmement vigilants et sanctionneront les concurrents qui ne respectent pas cette règle par un **carton bleu**, ce qui oblige d'effectuer un **arrêt** (penalty box – 5 minutes) avant l'épreuve de course à pied (avant l'aire de transition T2). Si celle-ci n'est pas effectuée, ce sera une **disqualification du concurrent**. La Penalty Box sera située proche du parc de transition.
6. Les **déplacements des concurrents dans le parc à vélo** se feront uniquement à pied et casque attaché sur la tête.
7. Une **ligne tracée à la sortie du parc à vélo** et celle **tracée à l'arrivée vélo** indiqueront les endroits jusqu'auquel, puis à partir duquel, les concurrents devront respecter l'**obligation de garder leur vélo à la main, toujours casque attaché sur la tête**. Un commissaire avec un drapeau et deux cônes sera présent pour matérialiser la ligne.
8. Positions à vélo **autorisées** et **interdites**



9. Distance à respecter entre motos et vélo



10. Distance à respecter entre véhicule et vélo



Course à pied

1. **Le port de la frontale est obligatoire à partir de 20h00** quel que soit le parcours final course à pied emprunté.
2. Les **bâtons sont interdits**, quel que soit le parcours final de course à pied emprunté. Ceci s'applique également pour l'accompagnateur sur la montée finale.

Accompagnateur course à pied Montée finale Semnoz

1. L'accompagnateur est autorisé pour la montée finale au Semnoz mais pas obligatoire. Il devra être désigné lors de l'inscription et fournir les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance (min. 20 ans), numéro de téléphone, email, certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou licence compétition FFTRI. L'accompagnateur désigné sera identifié par un dossard accompagnateur de l'athlète qu'il suivra.
2. **L'accompagnateur n'est pas autorisé à courir devant le participant en compétition, uniquement sur le côté ou derrière sans lui apporter d'aide physique.** L'accompagnateur est présent pour la sécurité de son athlète et doit être en capacité physique de réaliser cette épreuve.
3. **L'accompagnateur n'est pas autorisé à ravitailler le participant en compétition.** Il est uniquement présent pour un soutien moral et la sécurité de son athlète. L'accompagnateur ne doit en aucun cas porter le matériel obligatoire de l'athlète.
4. Les commissaires et l'organisation seront extrêmement vigilants et sanctionneront les concurrents qui ne respectent pas ces règles.

ARTICLE 4 : « LE TOURNANT » DU 25^{ÈME} KM DE COURSE A PIED

Au passage sur la ligne du 25^{ème} km de course à pied, nommée le « Tournant », les participants franchissant cette ligne avant 17h30 (12h de course) poursuivront leur course par l'ascension du Semnoz où sera placée l'arrivée « Sommet » et deviendront « Top finisher ».

Dans le cas contraire, les concurrents poursuivent par leur parcours course à pied sur les boucles lac pour franchissent la ligne d'arrivée « Lake » avant 00h00 (arrêt du chronomètre) pour être « Lake Finisher ».

Le concurrent aura l'obligation de repartir de Saint-Jorioz en direction du parcours cap au bout de **maximum 10 minutes après avoir sonné la cloche.**

Si un concurrent ayant passé la ligne avant 17h30 ne souhaite pas poursuivre par l'Ascension, une pénalité sera appliquée à celui-ci (pénalité correspondant au temps séparant l'heure à laquelle il décidera de poursuivre sans monter au Semnoz et l'heure de la fermeture du Tournant, soit 17h30).

A l'inverse, pour les concurrents passés au Tournant après 17h30, la montée leur sera interdite sous peine de disqualification. **Le retour depuis l'arrivée « Sommet » pourra s'effectuer par les navettes de l'organisation.** Des navettes réalisent les trajets Sommet du Semnoz – Zone arrivée à Saint Jorioz selon les arrivées des participants.

NB : L'organisation s'autorise à avancer la barrière horaire au Tournant selon les conditions météorologiques du jour de l'épreuve. L'évolution possible de cet horaire sera annoncée lors du briefing matinal, ou le cas échéant à l'entrée/sortie du Parc Vélo par un visuel mis en évidence.

ARTICLE 5 : RAVITAILLEMENTS

I) Vélo :

5 ravitaillements sont prévus le long du parcours vélo, dont :

KM 29	Sommet du Semnoz – Crêt du Châtillon	Solide + liquide
KM 66	Saint François de Sales - 1 ^{er} passage	Solide + liquide
KM 105	Lescheraines – 1^{er} passage	Solide + liquide + personnel
KM 120	Saint François de Sales – 2 ^{ème} passage	Solide + liquide
KM 158	Lescheraines - 2^{ème} passage	Solide + liquide + personnel

Le sac de ravitaillement personnel sera situé au ravitaillement de Lescheraines. Vous pourrez y accéder à chaque passage à vélo.

II) Course à pied :

Des ravitaillements seront prévus le long de chaque parcours course à pied.

La caisse de ravitaillement personnel sera située au ravitaillement de l'UCPA. Vous pourrez y accéder à chaque fin de boucle de course à pied. Celui-ci est situé 350m avant le Tournant.

TOP FINISHER			
Boucle 1	KM 0	Sortie du Parc vélo	Liquide
	KM 3.4	Duingt Eglise	Solide + liquide
	KM 5.1	Champs Fleuris – Pré du Lac	Liquide
	KM 8	UCPA	Solide + liquide + personnel
Boucle 2	KM 11.8	Duingt Eglise	Solide + liquide
	KM 13.5	Champs Fleuris – Pré du Lac	Liquide
	KM 16.4	UCPA	Solide + liquide + personnel
Boucle 3	KM 20.2	Duingt Eglise	Solide + liquide
	KM 21.9	Champs Fleuris – Pré du Lac	Liquide
	KM 24.8	UCPA	Solide + liquide + personnel
Montée Semnoz	KM 26.4	Espace Coutin	Liquide
	KM 30.5	Entredozon	Solide + liquide
	KM 34	La Bauche	Solide + liquide
	KM 38.5	Parking versant Bauges	Liquide
	KM 42	Sommet Semnoz	Solide + liquide + personnel

LAKE FINISHER			
Boucle 1	KM 0	Sortie Parc à vélo	Liquide
	KM 3.4	Duingt Eglise	Solide + liquide
	KM 5.1	Champs Fleuris – Pré du Lac	Liquide
	KM 8	UCPA	Solide + liquide + personnel
Boucle 2	KM 11.8	Duingt Eglise	Solide + liquide
	KM 13.5	Champs Fleuris – Pré du Lac	Liquide
	KM 16.4	UCPA	Solide + liquide + personnel
Boucle 3	KM 20.2	Duingt Eglise	Solide + liquide
	KM 21.9	Champs Fleuris – Pré du Lac	Liquide
	KM 24.8	UCPA	Solide + liquide + personnel
Boucle 4	KM 28.6	Duingt Eglise	Solide + liquide
	KM 30.3	Champs Fleuris – Pré du Lac	Liquide
	KM 33.2	UCPA	Solide + liquide + personnel
Boucle 5	KM 37	Duingt Eglise	Solide + liquide
	KM 38.7	Champs Fleuris – Pré du Lac	Liquide
	KM 42	Arrivée – Esplanade du lac	Solide + liquide

III) Ravitaillements personnels :

Pour les ravitaillements personnels, selon les emplacements détaillés ci-dessus, les participants doivent :

- Laisser leurs effets personnels (ravitaillements + vêtements + matériel) à l'organisation dans les sacs et caisses fournis à cet effet.
- Soit les faire déposer par leurs accompagnateurs le jour de l'épreuve aux emplacements prévus sur chaque ravitaillement personnel.
- La caisse CAP/RUN/UCPA, et les sacs Vélo/Bike et ARRIVEE SEMNOZ pourront ensuite être récupérés le samedi à partir de 19h00 jusqu'à 00h30.
- Les sacs de ravitaillement personnels CAP/RUN/UCPA, Vélo/Bike et ARRIVEE SEMNOZ non récupérés dans les deux jours suivant l'épreuve seront détruits.

**Le dépôt de la caisse T1 s'effectue par vos soins le matin de la course sur la zone T1 :
entre 3h30 et 4h00 le samedi**

Le dépôt de la caisse T2 s'effectue par vos soins le vendredi soir ou le samedi matin sur la zone T2 :

- entre 16h00 et 18h00 le vendredi
- entre 3h30 et 4h00 le samedi

Le dépôt des sacs personnel Bike/Vélo et CAP s'effectue par vos soins le vendredi soir ou le samedi matin au bâtiment UCPA-Consignes :

- entre 16h00 et 18h00 le vendredi
- entre 3h30 et 4h00 le samedi

IV) Composition des ravitaillements :

Les ravitaillements seront constitués comme suivant :

Liquide : Eau, produit énergétique, boisson gazeuse (Type Coca cola)

Solide : Fruits frais (oranges, bananes, pommes) et secs (abricots, raisins, pruneaux)

Produits énergétiques : barres et gels

Sucré divers : barre bretonnes, chocolat, pain d'épice

Salé : Tome des Bauges, saucisson, chips / tuc

ARTICLE 6 : CLASSEMENT ET PRIMES

Seront **classés en priorité les concurrents** ayant franchi la ligne d'arrivée « **Top** », suivant leur temps d'arrivée. Suivront ensuite dans l'ordre d'arrivée **les concurrents** ayant franchi la ligne « **Lake** », même si leur temps est inférieur à certains arrivés au « Top ».

Il y aura donc un seul classement, le dernier arrivé au « Top » précédant le premier au « Lake ».

Attention : Les primes ne seront données qu'aux « Top Finishers », un(e) concurrent(e) finissant dans le top 5 et n'atteignant pas l'arrivée au sommet du Semnoz ne pouvant être récompensé. En cas d'absence lors de la cérémonie protocolaire, **le dimanche 9 Juin à partir de 12h30**, les primes seront perdues également.

Ci-dessous le tableau des primes :

GRILLE DE PRIX ALPSMAN		
Cl	Scratch Hommes	Scratch Dames
1 ^{er}	3 000 €	3 000 €
2 ^{ème}	1 500 €	1 500 €
3 ^{ème}	1 000 €	1 000 €
4 ^{ème}	800 €	800 €
5 ^{ème}	500 €	500 €

Classement club FFTri :

Un classement par club est mis en place de nouveau en 2026. Votre participation y sera automatique dès lors que vous aurez indiqué votre numéro de licence FFTri lors de votre inscription.

Ce classement se fera en cumulant les points des membres du club selon leur épreuve et les lieux de leur arrivée pour l'Xtrem (Top ou lake). Ci-dessous le détail des points par participants :

Finisher Xtrem top = 226 + 100 points

Finisher Xtrem Lake = 226 points

Finisher Half = 118 points

Xpérience = 36 points

Les 3 premiers clubs seront récompensés en début de remise des prix dimanche.

ARTICLE 7 : CATEGORIES

Les catégories sont les suivantes. Seront récompensés lors de la cérémonie protocolaire :

- Les 5 premiers hommes du classement général
- Les 5 premières dames du classement général
- Ainsi que les 3 premiers de chaque catégorie d'âge.
- En cas d'absence lors de la cérémonie protocolaire, les lots seront perdus.

CATEGORIE XTREM TRIATHLON Alpsman 2026					
Catégorie	Age	Années	Catégorie	Age	Années
Sénior 1 Homme	de 20 à 24 ans	2002 à 2006	Sénior 1 Dame	de 20 à 24 ans	2002 à 2006
Senior 2 Homme	de 25 à 29 ans	1997 à 2001	Senior 2 Dame	de 25 à 29 ans	1997 à 2001
Senior 3 Homme	de 30 à 34 ans	1992 à 1996	Senior 2 Dame	de 30 à 34 ans	1992 à 1996
Senior 4 Homme	de 35 à 39 ans	1987 à 1991	Senior 4 Dame	de 35 à 39 ans	1987 à 1991
Master 1 Homme	de 40 à 44 ans	1982 à 1986	Master 1 Dame	de 40 à 44 ans	1982 à 1986
Master 2 Homme	de 45 à 49 ans	1977 à 1981	Master 2 Dame	de 45 à 49 ans	1977 à 1981
Master 3 Homme	de 50 à 54 ans	1972 à 1976	Master 3 Dame	de 50 à 54 ans	1972 à 1976
Master 4 Homme	de 55 à 59 ans	1967 à 1971	Master 4 Dame	de 55 à 59 ans	1967 à 1971
Master 5 Homme	60 ans et plus	1966 et avant	Master 5 Dame	60 ans et plus	1966 et avant
Handi Homme	20 ans et +	2006 et avant	Handi Dame	20 ans et +	2006 et avant

ARTICLE 8 : PROGRAMME DE L'EVENEMENT

VENDREDI 5 JUIN	
13h00 - 18h00	Ouverture du village des partenaires et retraits des dossards à l'esplanade du lac à Saint-Jorioz

16h00 – 18h00	Ouverture du parc de transition (plage de St Jorioz) – Dépose obligatoire des vélos avant 18h00
18h00	Briefing général épreuve obligatoire à l'esplanade du lac à Saint-Jorioz
19h00 – 20h30	Pasta Party à l'esplanade du lac à Saint-Jorioz
SAMEDI 6 JUIN	
03h30 – 04h15	Ouverture du Parc Vélo – Transition : pas de dépose de vélos le matin . Accès uniquement pour vérification
A partir de 04h00	Embarquement des participants sur les bateaux
05h00	Arrivée des bateaux sur la ligne de départ et mise à l'eau des participants
05h30	Départ de l'épreuve
16h30	Estimation de l'arrivée du 1 ^{er} au sommet
17h30	Le « Tournant » fermeture de la possibilité de monter au Semnoz
00h00	Arrêt du chrono
19h00 – 00h30	Ouverture du parc de transition pour récupérer les affaires et des sacs de ravitaillement personnel
DIMANCHE 7 JUIN	
9h00 – 11h00	Récupération des sacs au bâtiment UCPA-Consignes
12h30	Repas et remise des prix à l'esplanade du lac à Saint-Jorioz

ARTICLE 9 : LES HORAIRES DE MISE HORS COURSE

Des horaires de mise hors course sont mises en place. Elles seront respectées dans l'intérêt de tous et surtout pour la santé et la sécurité des participants. Les horaires sont les suivantes :

07h30 : Mise hors course natation – après cette heure, les participants n'auront pas le droit de partir en vélo sur le parcours

13h30 : Mise hors course vélo à Lescheraines (km 105) – les participants devront après cette heure rentrer directement à St Jorioz sans effectuer la 2^{ème} boucle.

18h00 : Mise hors course à l'arrivée du vélo – après cette heure, les participants n'auront pas le droit de partir en course à pied

22h45 : Mise hors course boucle lake course à pied – après cette heure, les participants n'auront pas le droit de partir sur une nouvelle boucle

00h00 : Arrêt du chrono – après cette heure, la ligne d'arrivée sera fermée et les participants devront stopper leur effort.

Pour chacune des mises hors course, un commissaire de l'organisation sera présent sur le point de mise hors course. Les participants passant après l'heure seront considérés comme hors épreuve à partir de ce moment-là. Ils devront alors rejoindre la ligne d'arrivée par leurs propres moyens. Le commissaire de l'organisation communiquera au PC course le nom et numéro de dossard du participant.

En fonction des conditions météorologiques, une fermeture de la montée du Semnoz pourra être mise en place. Les participants seront informés de cela le vendredi lors du Briefing de course. En fonction des conditions météorologiques, l'organisation s'autorise à modifier les horaires de mise hors course.

ARTICLE 10 : XTREM – PACK PREMIUM :

De nouveau cette année, l'organisation propose un pack qui vous permettra de venir sur l'évènement sans le stress de la logistique et en mettant toutes les chances de votre côté pour que vous n'ayez qu'à vous concentrer sur vos performances et votre expérience.

PACK PREMIUM

Ce pack comprend :

- L'hébergement au plus proche du site de l'évènement : profitez de deux nuits de confort absolu pour deux personnes à l'hôtel Beauregard***(hébergement seul), où vous pourrez vous détendre et vous préparer en toute sérénité.
- L'assurance annulation dossard : soyez tranquille grâce à notre assurance participant si un imprévu vous empêchait de participer à la course au dernier moment. Cette assurance est incluse directement dans le tarif, il n'est pas nécessaire d'y souscrire via beticketing sur la plateforme d'inscription. En cas d'imprévu de votre part, votre dossard (et non l'hébergement) vous sera remboursé à 80% de sa valeur dans un délais maximum de 72h après l'épreuve. Elle assure toutes les causes imprévisibles et soudaines. Un justificatif pourra être demandé permettant d'apprécier le bien-fondé de la réclamation. **Attention, Une fois inscrit, si vous annulez votre participation moins de trois semaines avant la course l'hébergement reste dû.**
- Une fois le pack souscrit il est impossible de décorrélérer l'hébergement du dossard, l'annulation de l'un entraîne obligatoirement l'annulation de l'autre.
- Le dispositif d'avant-course personnalisé : plus besoin de faire la queue au retrait dossard, vous retrouvez votre dossard et vos caisses de transition directement dans votre chambre d'hôtel, simplifiant ainsi votre préparation pour la course. Gain de temps et sérénité assurés !
- Le service parc vélo : protégez votre précieux vélo pour la nuit avec notre housse spéciale AlpsMan et bénéficiez d'un emplacement proche des élites dans le parc.
- La cryothérapie : Après l'AlpsMan, réservez votre séance de cryothérapie d'une heure à Annecy pour une récupération optimisée le dimanche matin.
- Un contact privilégié et personnalisé : quelques jours avant l'évènement, bénéficiez d'un contact privilégié avec un membre de notre équipe d'organisation qui sera disponible pour répondre à toutes vos questions et préoccupations.
- La casquette AlpsMan : arborez fièrement votre casquette tout au long du week-end !
- Ce pack est au tarif de 990 €.

ARTICLE 11 : UN TRIATHLON ECO RESPONSABLE :

L'ALPSMAN se déroule dans un cadre naturel exceptionnel, le Parc Naturel Régional des Bauges. Nous comptons sur vous pour respecter les lieux qui vous accueillent en ne jetant aucun déchet par terre en dehors des zones de propretés.

Tout participant pris en train de jeter un déchet au sol volontairement **sera disqualifié immédiatement.**

Aucun gobelet ne sera donné sur les ravitaillements.

ARTICLE 12 : ANNULATION, MODIFICATION DES EPREUVES & CAS DE FORCE MAJEUR

Annulation :

En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur et si cette annulation intervient avant le 6 mai 2026, ce dernier s'engage à rembourser à hauteur minimum de 70 % les frais d'inscription des participants. Les remboursements interviendront par virement bancaire.

En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur et si cette annulation intervient après le 6 mai 2026, aucun remboursement ne pourra être versé.

En cas d'interdiction d'organisation lié au Covid 19, l'organisateur appliquera les conditions en vigueur déterminées par les autorités gouvernementales. En cas d'absence d'ordonnance officielle du gouvernement, les conditions de remboursement définies en cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur seront appliquées, soit un remboursement d'une hauteur minimum de 70% des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options).

Aucun des frais annexes engagés pour participer à l'épreuve ne seront remboursés, tels que les frais liés au matériel nécessaire à la participation (vélo, équipements...), les frais de transport pour se rendre jusqu'à l'épreuve, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants.

Cas de force majeure :

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toutes modifications y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'événement. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

ARTICLE 13 : EXCLUSION

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un ou plusieurs participants qui ne respecteraient pas les règles sportives essentielles, les règles de bienséance ou les consignes de sécurité transmises par l'organisation.

De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course. Le fait de jeter délibérément un déchet sur le parcours conduira également à l'exclusion.

ARTICLE 14 : DOPAGE

Les participants pourront devoir se soumettre à l'arrivée sur demande des autorités compétentes, à un contrôle anti-dopage.

L'ensemble des règles de lutte contre le dopage aussi bien celles établies par la législation française (ex. : Code de la Santé Publique, Chapitre IV de la loi n°2003-708 du 1er août 2003 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives) que celles fixées par la

réglementation internationale (cf : ITU) ou toutes autres mesures adoptées dans ce domaine à l'avenir sont applicables dans le cadre de cet évènement.

Tout contrevenant à ces dispositions s'exposera aux sanctions prévues au sein des dispositions ci-dessus énumérées et s'engage à défrayer l'organisation de l'Alpsman de la somme de 50 000 € TTC pour nuisance à son éthique et à son image de marque.

ARTICLE 15 : ENGAGEMENTS ET DESISTEMENTS

ARTICLE 15.1: INSCRIPTIONS

Les coureurs souhaitant participer au format XTREM doivent s'inscrire en ligne sur le site. **Les inscriptions ouvriront le jeudi 6 novembre à 12h00.** Pour les inscrits XTREM de l'édition 2025, une pré-ouverture se fera le vendredi 17 octobre à 12h00, chaque ancien participant XTREM de l'édition 2025 se verra recevoir un lien personnalisé par lequel il pourra compléter son inscription. Il aura jusqu'au 21 octobre 23h59 pour le faire, passé cette date il ne pourra plus bénéficier de cette inscription à un tarif avantageux.

ARTICLE 15.2: INSCRIPTIONS CLUB

Votre inscription club se fera de manière automatique dès lors que vous indiquerez votre numéro de licence FFTri lors de votre inscription. Nous nous assurerons au maximum de placer les participants d'un même club à côté dans le parc à vélo.

ARTICLE 16 : ASSURANCES

- Responsabilité civile : conformément à la loi, l'Alpsman étant affilié à la FFTri, la MAIF couvre les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés.
- Individuelle accident : En étant licencié FFTri ou en souscrivant au pass compétition le participant bénéficie d'une assurance individuelle accident auprès de la MAIF.

ARTICLE 17 : OPTION ANNULATION/MODIFICATION

L'organisation propose la souscription à une assurance annulation via le module BETICKETING. Cette assurance doit être prise au moment de l'inscription et ne pourra pas être prise a posteriori. En cas d'imprévu de votre part, votre dossard vous sera remboursé à 80% de sa valeur dans un délai maximum de 72h après l'épreuve. Elle assure toutes les causes imprévisibles et soudaines. Un justificatif pourra être demandé permettant d'apprécier le bien-fondé de la réclamation.

L'annulation ou le report de l'épreuve de la course liée au COVID-19 ne sont pas couverts par l'assurance.

Vous souhaitez prendre connaissance des documents contractuels et d'information : <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>.

ARTICLE 18 : DROIT A L'IMAGE ET CNIL

Par sa participation à l'Alpsman 2026, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



REGLEMENT XTREM TRIATHLON SAMEDI 6 JUIN 2026



Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.